



La communion aux divorcés remariés ? Oui, la communion de désir

Le père missionnaire Carlo Buzzi, ayant pris connaissance des réactions suscitées par sa précédente lettre, enrichit de nouveaux arguments la solution qu'il avait proposée. Il la résume en 25 points choc. Qui méritent tous d'être lus. Et qui comportent bon nombre de surprises

par Sandro Magister



ROME, le 21 mai 2014 – La lettre ouverte du père Carlo Buzzi, missionnaire au Bangladesh, que www.chiesa.it a publiée il y a dix jours, a eu un très vaste écho dans le monde entier :

[> Accès des remariés à la communion : une lettre du Bangladesh](#)

Les vives réactions, pour ou contre, suscitées par cette lettre ont incité le père Buzzi à revenir sur la question traitée et à étayer sa thèse d'arguments plus étendus.

Le père Buzzi, 71 ans, originaire du diocèse de Milan, est en mission au Bangladesh sans interruption depuis 1975. Il correspond pleinement au profil idéal de prêtre catholique que le pape François esquisse dans ses discours et dans ses homélie : le prêtre d'une Église "qui part en mission" vers "toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l'Évangile".

Mais c'est justement en observant, depuis sa "frontière" si lointaine, le courant d'opinion qui, dans les Églises du bien-être, est en train de s'affirmer en faveur de l'accès des divorcés remariés à la communion, qu'il voit à l'œil nu les dégâts que cette modification pourrait provoquer dans la pratique et dans la doctrine. Et il les décrit avec une lucidité et un réalisme que l'on rencontre rarement dans les discussions qui ont actuellement lieu à ce sujet.

Voici sa nouvelle intervention. À ne pas manquer.

LA COMMUNION DE DÉSIR

par Carlo Buzzi

Certains de ceux qui ont réagi à ma lettre m'ont assuré que celle-ci était une perte de temps, parce qu'il est désormais certain que la motion tendant à accorder aux divorcés remariés l'accès à la communion sera votée très largement.

En effet – m'a-t-on expliqué – au synode, la majorité des évêques des deux Amériques, d'Europe du Nord et d'Australie votera "pour". Et par conséquent leurs votes dépasseront certainement ceux des évêques d'Afrique et d'Asie, dont beaucoup sont opposés à cette idée.

Pauvres évêques d'Afrique et d'Asie ! Nous sommes en train de ramener l'Église au niveau d'une organisation comme l'ONU ou d'un parlement quelconque où la majorité l'emporte. C'est-à-dire justement ces institutions qui, de manière légale et démocratique, approuvent toutes sortes de choses, y compris des crimes comme l'avortement, le mariage entre homosexuels avec possibilité pour ceux-ci d'adopter des enfants, les expériences sur des embryons qui sont des êtres humains, l'euthanasie, et ainsi de suite.

C'est la première fois que la démocratie, avec ses méthodes, s'introduit dans l'Église catholique. Est-ce que le Saint-Esprit aura au moins droit à une voix, comme tout évêque, étant donné qu'il vient comme représentant de la Sainte Trinité ?

Jusqu'à maintenant l'Église catholique est restée debout parce qu'elle reposait sur la sainteté de ses membres et de ses martyrs, pas sur la démocratie.

Il y a des milliers de catholiques qui meurent chaque année, persécutés pour leur foi, et nous qui vivons paisiblement nous nous préoccupons obstinément de l'accès des divorcés remariés à la communion. Combien de personnes ont été martyrisées en Angleterre parce qu'elles voulaient conserver leur foi en l'intégrité du sacrement de mariage !

Gare à l'Église catholique si elle se met à suivre le même chemin que l'Église anglicane, dans laquelle les questions concernant Dieu, la foi, ou le comportement moral de l'homme, font l'objet de décisions prises selon le système démocratique. Pauvre Dieu qui est à la merci des votes de quelques ecclésiastiques ! Ceux-ci sont-ils certains que Dieu veuille qu'il y ait des femmes prêtres et évêques ? Sont-ils certains que Dieu approuve les mariages entre homosexuels ?

*

Mais entrons dans le vif du sujet. Mon intention, en rédigeant ce texte, a été d'apporter une contribution positive à la discussion à propos de l'accès des divorcés remariés à la communion.

Je procède par points successifs.

1. Cette polémique a pris, selon moi, une importance excessive et elle ne mérite pas toute cette tension.

2. Déjà, dans des cas très sérieux et pénibles, le prêtre décide s'il peut ou non donner la communion. Par exemple dans le cas de seconds mariages imposés par la force ou bien lorsque l'un des conjoints a sincèrement le désir de se séparer mais qu'il en est empêché parce que l'autre est violent ou souffre d'une grave maladie qui fait qu'il ne peut pas être abandonné.

3. Ma contribution à cette polémique est une intuition qui, me semble-t-il, peut aider à parvenir à un compromis.

4. LA COMMUNION DE DÉSIR.

5. Pourquoi la communion de désir ne pourrait-elle pas être considérée comme une véritable communion sacramentelle, comme le baptême de désir et la confession de désir pour des personnes qui sont à l'article de la mort ?

6. C'est la communion qui semble vraiment adaptée pour ceux qui ne sont pas en état de grâce et voudraient sortir de cette situation, mais ne peuvent pas le faire pour diverses raisons.

7. Ce n'est pas la première fois qu'il est nécessaire de trouver un moyen pour mettre fin à une polémique. On sait que la définition de l'Immaculée Conception est restée dans une impasse pendant plusieurs siècles. Même la Vierge Marie ne pouvait bénéficier de la rédemption qu'à travers la croix de

Jésus. Mais Jésus est mort après ; dès lors, comment pouvait-elle être, dès sa naissance, exempte du péché originel ? C'est Duns Scot qui trouva la solution : la Vierge Marie a bénéficié de la croix de Jésus par anticipation, comme si elle avait contracté un emprunt. Et voilà le problème résolu !

8. Présenter comme une règle l'accès des divorcés remariés à la communion est une erreur.

9. Ce n'est pas l'Église qui doit se demander si elle peut ou non donner la communion, ce sont les divorcés remariés qui doivent se demander s'ils sont ou non dignes de recevoir la communion.

10. Il y a un couple de divorcés remariés qui pensent avec humilité qu'il n'est peut-être pas convenable qu'ils s'approchent de la communion parce qu'ils sont dans une situation irrégulière. Il y a maintenant un autre couple de divorcés remariés qui veulent recevoir la communion sans penser sérieusement au fait qu'ils sont dans une situation irrégulière par rapport à l'Église. Dites-moi un peu : quel est, de ces deux couples, celui qui a le plus de foi et le plus de respect pour le sacrement et pour l'Église ?

11. Dans la liturgie aussi, nous disons : "SEIGNEUR, JE NE SUIS PAS DIGNE QUE TU ENTRES DANS MA MAISON (*ut intres sub tectum meum*) MAIS DIS SEULEMENT UNE PAROLE ET JE SERAI SAUVÉ".

12. Est-ce que ce n'est pas une communion de désir ?

13. Si l'on donne la communion aux divorcés remariés, cela veut dire qu'ils n'ont même plus besoin de se confesser, parce que ce n'est plus un péché. Par conséquent le neuvième commandement saute. Mais le sixième commandement saute également.

14. Si on tolère cela, alors il est également possible de recevoir la communion sans s'être confessé même lorsque l'on a commis d'autres péchés graves. Et les autres commandements sautent aussi.

15. Si l'on procède de cette manière, alors tout saute. Le Nouveau Testament et aussi l'Ancien. Il faut refaire toute la morale, la patristique. Il faut comprendre ce qui est un péché et ce qui ne l'est pas. Les notions de crime et de péché disparaissent.

16. Il n'y a pas de commune mesure entre ce fait de permettre aux divorcés remariés de communier et les grandes et graves conséquences en termes de désorientation et de réactions qu'il entraînerait dans l'Église et dans le monde. Pour beaucoup de gens, ce sera trop douloureux à accepter. Je pense que si on laisse les choses en l'état, on ne perd rien. Au contraire, si l'on introduit cette concession, cela pourrait avoir des conséquences, et des conséquences graves. Chez les anglicans il y a eu une scission lorsque certaines décisions, qui allaient contre la conscience d'un grand nombre d'entre eux, ont été prises à la majorité.

17. Il y a assez de paix dans l'Église catholique en ce moment.

18. Alors, ne donnons pas naissance à des schismes pour quelque chose d'aussi secondaire.

19. Il n'est pas bon de faire prendre à l'Église tout entière une direction dangereuse uniquement parce que j'ai lu un livre qui m'a plu et qui est écrit par un théologien ou par un moraliste qui soutient ces théories.

20. Est-ce que nous voulons mettre toute l'Église universelle dans l'état auquel sont réduites les Églises des Pays-Bas et de Belgique ?

21. Je ne pense pas qu'une mesure de ce genre permette d'avoir des églises aussi pleines qu'autrefois. Au contraire, beaucoup de ceux qui s'y rendent actuellement pourraient les déserter.

22. Dans les terres de mission, les catholiques sont, en gros, identifiés comme des gens qui ne se marient qu'une seule fois pour toujours, qui obéissent au pape, et dont les prêtres et religieuses ne sont pas mariés. Et je ne vous dis pas quel avantage cela nous donne dans le travail d'évangélisation, par rapport aux protestants.

23. Pour cette raison, en cas de mariages mixtes avec des fidèles appartenant à d'autres dénominations chrétiennes, les jeunes filles, en particulier, veulent se marier selon le rite catholique, parce qu'elles savent que, dans ce cas-là, il s'agit d'un mariage unique et que l'on ne peut pas le rompre.

24. Je veux rester catholique. Je ne veux pas devenir anglican ou baptiste.

25. Nous voyons que les états et les grandes organisations sont tous soumis à une force mystérieuse qui tend vers le mal. La seule institution que l'on ne parvient pas à faire plier, qui tient tête et qui reste ferme sur les véritables valeurs de l'homme, c'est l'Église catholique. Tenons bon et ne troublons pas

l'eau de notre fontaine. Un jour, lorsqu'ils seront fatigués et assoiffés, beaucoup d'hommes sauront où trouver un peu d'eau fraîche.

L'illustration sous le titre est un détail des mosaïques de la basilique Saint-Marc à Venise (XIIe siècle) : *Jésus au puits avec la Samaritaine "aux cinq maris"*.

Dans le célèbre épisode du chapitre 4 de l'Évangile de Jean, qui était un pivot de la préparation au baptême dans les premiers siècles de l'Église et qui est entré dans la liturgie en tant que lecture clé du Carême, il y a ce passage du dialogue entre Jésus et la Samaritaine :

« Jésus lui dit : Va, appelle ton mari et reviens ici.

La femme répondit : Je n'ai pas de mari.

Jésus reprit : Tu as raison de dire 'Je n'ai pas de mari' ; car tu as eu cinq maris et l'homme que tu as maintenant n'est pas ton mari ; en cela tu as dit vrai. »

Le rapport lu par le cardinal Walter Kasper au consistoire du 20-21 février, dans lequel il a proposé de permettre aux divorcés d'accéder de nouveau à la communion :

> [Kasper change le paradigme, Bergoglio applaudit](#)

Un portrait sur le vif du père Carlo Buzzi par Piero Gheddo, doyen de l'Institut Pontifical pour les Missions Étrangères de Milan :

> [Un missionario pieno di "fuoco apostolico ambrosiano"](#)

Traduction française par Charles de Pechpeyrou, Paris, France.

Les derniers trois articles de [www.chiesa](#) :

19.5.2014

> [Journal du Vatican / Que reste-t-il de Paul VI, bientôt béatifié ?](#)

Il a été le pape qui a guidé les premiers pas de la conférence des évêques d'Italie, y compris dans la défense acharnée du mariage indissoluble. Aujourd'hui c'est François qui prend le commandement de la CEI. Avec Mgr Galantino comme second pilote

15.5.2014

> [Pierre et les douze. Le débat à propos des pouvoirs du synode](#)

D'aucuns voudraient qu'il soit l'organe suprême de gouvernement de l'Église, une sorte de "concile permanent". Mais Vatican II a exclu cette éventualité. Les cardinaux Müller et Ruini, d'accord avec Ratzinger cardinal et pape, expliquent pourquoi

12.5.2014

> [Accès des remariés à la communion : une lettre du Bangladesh](#)

Son auteur est un missionnaire de l'Institut Pontifical pour les Missions Étrangères de Milan. Il écrit : "Si l'on avance dans la voie tracée par le cardinal Kasper, les dégâts vont être importants"

Pour d'autres informations et commentaires, voir le blog que tient Sandro Magister, uniquement en italien :

> [SETTIMO CIELO](#)

21.5.2014

E-mail : s.magister@espressoedit.it

Adresse postale : Sandro Magister, "L'espresso", via C. Colombo 90, 00147 Roma

Conception graphique de Theo Nelki.

En tête de page, détail des mosaïques de la basilique Sainte-Marie-Majeure, à Rome, Ve siècle, représentant la Jérusalem céleste.

© 1999-2013 Gruppo Editoriale L'Espresso Spa - Partita IVA 00906801006